

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	29

Vote Pour : 63
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

Date de la Convocation

3 FEVRIER 2026

Date d'Affichage

3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Jean-Marie VALATX, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Pierre TRANIER à Nicolas GERAUD

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Jean-Marc DUBOE, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°29_2026

ACTES : 1.2.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'année 2024 des Délégations de Services Publics

Exposé des motifs

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'agglomération examine annuellement les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur

les services d'assainissement visés à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement concernent :

- . la concession du service public de l'Eau Potable de la Ville de Gaillac à VEOLIA
- . la concession du service public de l'assainissement collectif de la ville de Gaillac à VEOLIA,
- . le Syndicat mixte d'assainissement et d'eau potable du gaillacois
- . le Syndicat intercommunale pour l'aménagement hydraulique du Dadou
- . la Régie communale de l'eau et de l'assainissement collectif du bassin graulhetois.

Le Conseil de communauté :

Où cet exposé,

Vu les articles L 1411-1, L 1411-3 et L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie les 22 et 26 janvier 2026,

Vu les rapports d'activités annuels des délégataires ci-annexés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **prend acte** des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'année 2024 tels qu'annexés de :

- . la concession du service public de l'Eau Potable de la Ville de Gaillac à VEOLIA,
- . la concession du service public de l'assainissement de la Ville de Gaillac à VEOLIA,
- . du Syndicat mixte d'assainissement et d'eau potable du gaillacois,
- . du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Dadou,
- . la Régie communale de l'eau et de l'assainissement collectif du Bassin graulhetois.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **18 FEV. 2026**

- publication - mise en ligne
Le **18 FEV. 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR